

Les grands principes de la commande publique

Mercredi 28 février de 9h à 12h30

Jeudi 29 février de 9h à 12h30

Vendredi 1 mars 2024 de 9h à 17h

En classe virtuelle synchrone

Thématique du répertoire

formation des élus :

ELU0501 – Marchés et achats publics

Référence interne :

ELU0501-GX0103

Durée :

14 heures de formation

Public :

Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Prérequis

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

Si financement par le DIF ELU s'inscrire au tard 11 jours ouvrés avant le début de la formation

Si financement sur le budget de la collectivité, possibilité de s'inscrire au plus tard 3 jours avant le début de formation.

Montant de la prestation

700 € TTC si financement DIF ELU

700 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (Remise de 20% à partir du deuxième inscrit de la même collectivité)

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à une prochaine formation.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique :

gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012



Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site

<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les objectifs pédagogiques:

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :

- Connaître les principes fondamentaux de la commande publique
- Connaître le cadre juridique des procédures
- Comprendre les raisonnements qui sous-tendent l'évolution juridique, économique et sociale de la commande publique.

Il s'agit d'une formation d'initiation qui s'adresse aux élus n'ayant aucune connaissance de la pratique de la commande publique.

Le Programme :

La commande publique et le temps :

- Identifier les besoins, le « sourcing ».
- Identifier la procédure à employer.
- La préparation des pièces du marché.
- La mise en concurrence.
- La sélection.
- La notification.
- L'exécution du marché.
- Le contrôle.
- Les avenants.
- La réception.
- Le paiement.

La qualité des procédures :

- Les principes qui régissent les procédures.
- Les procédures adaptées.
- Les procédures formalisées.
- Le principe « Dites le-nous une fois ».
- Le Document unique de marché (DUME).
- Le renforcement de l'utilisation des procédés électroniques.

Les normes :

- Les normes européennes.
- Le code de la commande publique.
- La loi ASAP du 7 décembre 2020.
- Les autres textes (CGCT, Code Pénal...).

Aperçus de jurisprudences :

- L'étendue du contrôle du juge.
- La qualité des pièces du marché.
- L'évaluation du montant du marché.

Les différentes formes de procédures :

- En fonction des donneurs d'ordre.
- En fonction des seuils.
- En fonction de la nature de la commande.
- En fonction du lien contractuel avec le fournisseur.
- Les procédures spécifiques.
- Les contrats qui ne relèvent pas des procédures de la commande publique.

Les risques juridiques, économiques et sociaux :

- La qualité de l'évaluation des besoins.
- L'organisation de l'achat (allotissement, tranches conditionnelles...)
- La qualité des contrats.
- La détermination du prix.
- Les clauses sociales et environnementales.
- La détermination du périmètre de la procédure.
- Les risques liés à la forme des procédures.
- Les principes de non discrimination.
- L'interdiction de la discrimination géographique.
- Le risque pénal.

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET

- Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet)
- Sous-préfet pendant 9 ans
- Inspecteur des finances (à titre temporaire dans le cadre de la mobilité statutaire) pendant 2,5 ans
- Conseiller à la DATAR pendant 6 ans
- Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.



Les points forts de la formation :

Le formateur est un ancien sous-préfet et magistrat de chambre régionale des comptes qui a eu l'occasion de contrôler les procédures de commande publiques engagées par de nombreuses collectivités locales. Etre sensibilisé aux enjeux de la commande publique et acquérir les bases juridiques et économiques nécessaires pour l'approfondissement des connaissances dans ce domaine.

Modalités pédagogiques :

- Documents support projetés.
- Etudes de cas.

Les résultats attendus :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis. Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

FORMATION DES ELUS LOCAUX • FR

SAS FDEL
49 avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Numéro de siret : 88982928900012

Société agréée par le ministère de la
Cohésion des territoires et des relations
avec les collectivités locales

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulée : Les grands principes de la commande publique

Durée : 14 heures

Lieu : DISTANCE en classe virtuelle synchrone

Date : le Mercredi 28 février de 9h à 12h30 – le jeudi 29 février de 9h à 12h30 et le vendredi 1 mars 2024 de 9h à 17h

Tarif DIF ELUS : 700 € TTC si financement DIF ELU

Tarif collectivité : 700 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 15% à partir de la deuxième inscription de la même commune – Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens pour s'inscrire selon le choix du financement :
Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr - Vous devez vous inscrire au plus tard **11 jours ouvrés avant la date de la formation soit le :**

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0501-GX0101/88982928900012_ELU0501-GX0103

Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr et au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de la formation. Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



Un bulletin d'inscription par personne

1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : Les grands principes de la commande publique

Date de la session : Mercredi 28 février de 9h à 12h30 et le jeudi 29 février de 9h à 12h30 et le vendredi 1 mars 2024 de 9h à 17h

Lieu de la session : DISTANCE en classe virtuelle synchrone

Adresse de la formation Vous suivrez cette formation à distance. Votre intervenant sera présent pendant toute la durée de votre formation

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune

Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : **Commune :** **Numéro de siret :**

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non